

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 31 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DASES 64 G Subvention (15 500 euros) et convention avec l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France (11e)

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3211-1, L. 3411-1 et suivants ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de signer une convention avec l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France dans le cadre de la mise en œuvre d'un cycle de conférences-débats à destination des parents afin de prévenir les comportements à risques chez les jeunes ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France, 5, impasse Bon Secours à Paris 11^{ème} une convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 15 500 euros est attribuée à l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France (SIMPA 19633) (dossier 2017_04295) au titre de l'exercice 2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 426, nature 6574, ligne DF34003 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2017.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO